

Image not found or type unknown



Changement du proprietaire de l'auto ecole

Par **enayar**, le **16/02/2011** à **22:20**

Bonjour,

je me suis inscrite dans un auto ecole en 2001 et j'ai effectué 6 heures de conduite après ça j'ai arrêté et cette année j'ai repris ça fait 4 mois avec entre temps le changement de propriétaire, ce matin la femme de l'auto ecole me demande de lui régler 192 pour les 6 heures effectués avec l'ancien propriétaire 10 ans après. est ce que je dois les payer sachant que je me rappelle pas si je l'ai es payer ou pas